



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/4/Add.1
9 juin 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire¹

Addendum

Le présent addendum est publié pour aborder les transferts de fonds de la Banque mondiale au PNUD sur la base de la demande du Gouvernement de l'Indonésie reçue le 8 juin 2026 visant au changement d'agence d'exécution pour sa phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC. La Banque mondiale n'a encore décaissé aucun financement approuvé pour ce projet.

- **Ajouter** la section suivante au sujet du transfert du projet :

Transfert du projet

3 bis). Le Gouvernement de l'Indonésie a demandé le transfert des fonds pour le plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP) sur les HFC (phase I, première tranche) de la Banque mondiale au PNUD, comme indiqué dans le tableau 3. Le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la demande.

Tableau 3. Soldes des projets pour l'Indonésie à transférer

Intitulé du projet	Numéro du projet	Remboursement			Transfert		
		Au Fonds multilatéral			À l'agence		
		De	Solde	Coût d'appui d'agence pour le projet	À	Solde	Coût d'appui pour le projet
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche) (fabrication d'équipements de réfrigération domestiques)	IDS/KIP/96/INV/227	Banque mondiale	1 089 609	76 273	PNUD	1 089 609	76 273
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche)	IDS/KIP/96/INV/228	Banque mondiale	1 779 900	124 593	PNUD	1 779 900	124 593

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

Intitulé du projet	Numéro du projet	Remboursement			Transfert		
		Au Fonds multilatéral			À l'agence		
		De	Solde	Coût d'appui d'agence pour le projet	À	Solde	Coût d'appui pour le projet
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche) (UGP)	IDS/KIP/96/INV/229	Banque mondiale	250 900	17 563	PNUD	250 900	17 563
TOTAL			3 120 409	218 429		3 120 409	218 429

- Ajouter le sous-paragraphe 7 d) suivant :

a) De demander au Trésorier :

- i) De déduire des futures sommes approuvées par la Banque mondiale à la 98^e réunion les soldes des projets pour l'Indonésie, d'un montant de 3 120 409 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 218 429 \$US, constitués de :
 - a) 1 089 609 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 76 273 \$US issus du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche) (fabrication d'équipements de réfrigération domestiques) (IDS/KIP/96/INV/227) ;
 - b) 1 779 900 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 124 593 \$US issus du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche) (IDS/KIP/96/INV/228) ;
 - c) 250 900 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à hauteur de 17 563 \$US issus du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I, première tranche) (UGP) (IDS/KIP/96/INV/229) ; et
- ii) De transférer au PNUD, à la 98^e réunion, le même niveau de financement et de coûts d'appui d'agence que ceux déduits pour les projets mentionnés au sous-paragraphe d) i) ci-dessus, pour leur mise en œuvre.